

Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information

OCTOBRE 1996 N°345



L'actuelle rue du Moulin.

Ancienne rue de la Querelle, ancienne rue de Fagnoux

Au fond au centre : le carrefour de l'église et la maison de M. D'WONX.

Le Conseil était réuni le 27 septembre 1996. Excusés : Mme Michèle DIVOUX, MM. René HIRTZ et Dominique THIRIET.

Le points suivants ont été examinés.

1 Acquisition foncière

Plusieurs terrains qui présentent pour la commune un intérêt certain nous ont été proposés. Par ailleurs, deux hectares plantés de résineux (il y a 35/40 ans) et contigus à la forêt communale nous ont également été proposés.

Le Conseil estime judicieux de se porter acquéreur même si cet achat conduit à la souscription d'un emprunt. Le Maire est chargé des formalités utiles.

2 Budgets supplémentaires 1996

Aucune modifications notables n'étant intervenues depuis le 1er janvier et n'étant attendues d'ici le 31 décembre par rapport aux sommes inscrites à titre prévisionnel aux budgets de l'eau, du C.C.A.S. et de la caisse des écoles, il n'y aura pas, en conséquence, de budget supplémentaire établi pour ces 3 domaines.

Le budget supplémentaire de la commune est voté en équilibre avec les chiffres ci-après :

Fonctionnement :	110.200 F dont 67.000 F d'autofinancement
Investissement :	245.000 F
Total	<u>355.200 F</u>

Le budget "assainissement" est également voté en équilibre dans les conditions suivantes :

Fonctionnement :	13.000 F
Investissement :	1.303.600 F
Total	<u>1.316.600 F</u>

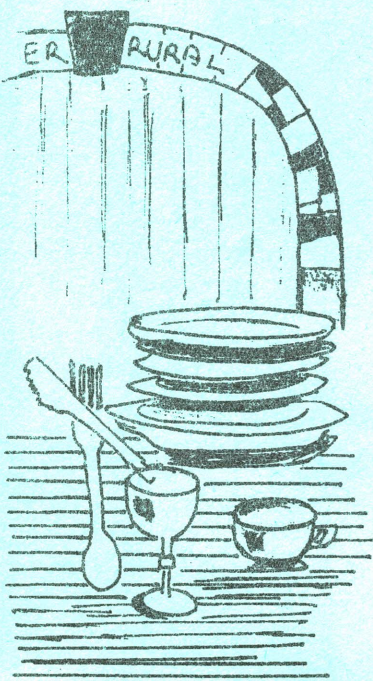
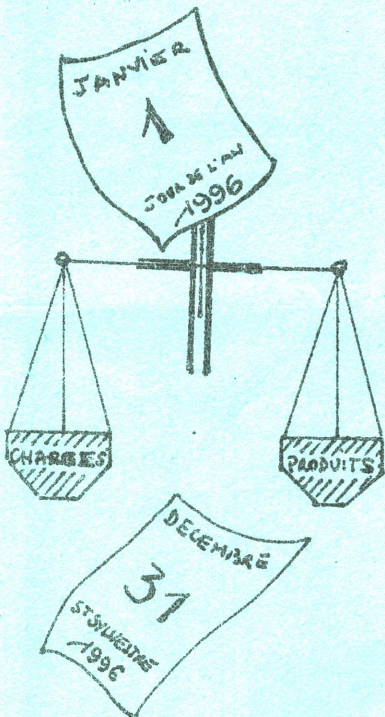
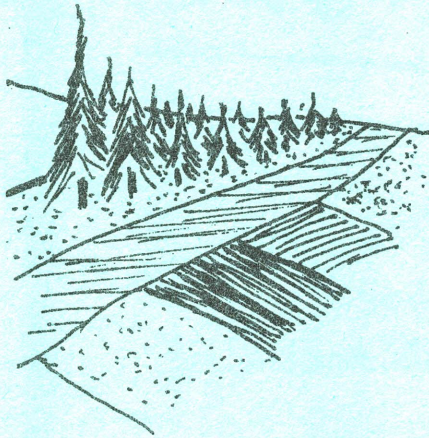
3 Salles communales

La gestion des salles est assurée par la Mairie. Le Conseil fixe les tarifs et modalités de mise à disposition ou de location de la salle du Foyer Rural et de l'Annexe. Il précise que toute demande de location sera subordonnée à la présentation d'une attestation d'assurance et sera formulée sur un imprimé fourni par la Mairie. Une notice pratique d'utilisation sera remise. Une caution de 1000 Frs sera en outre demandée.

Le Conseil décide par ailleurs qu'une dotation de vaisselle sera réalisée en 97. La dépense, de l'ordre de 12.000 Frs environ, sera inscrite au budget primitif 97. Le Comité des Fêtes est chargé par ailleurs, dans les cas de location payante, d'assurer la mise à disposition des lieux, de la vaisselle, des clés etc ...

Il en sera de même lors de la restitution des locaux. A cet effet, une partie du montant de la location lui sera rétrocédée par la commune.

Voir article spécifique dans le présent bulletin.

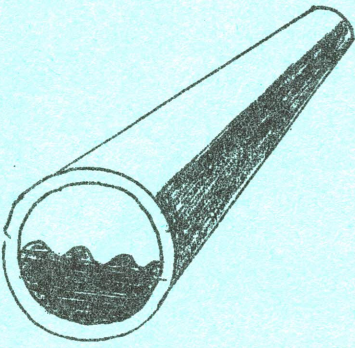


4 Assainissement (règlement communal)

L'Agence de l'Eau Rhin Meuse subordonne son aide financière pour les travaux d'assainissement à la mise en place d'un règlement communal conforme à la réglementation en vigueur, au plus tard le 01.01.97.

Ce règlement, concerté avec la Municipalité de LACHAPELLE, est adopté par le Conseil. Application 01.01.97.

Le Conseil décide par ailleurs qu'à compter de cette date le droit de branchement au réseau d'assainissement pour les constructions à venir sera de 10.000 Frs. Ce montant pourra être périodiquement réajusté par le Conseil. Cette somme, très inférieure à celles qui sont très souvent facturées ailleurs, évite au propriétaire qui construit d'avoir à installer un assainissement individuel onéreux (30.000 à 35.000 Frs environ) dans les secteurs où existe un égout bien évidemment !



5 Assainissement (bis)

Le Conseil décide de réaliser la 1ère tranche de travaux d'un montant prévisionnel de 1.285.356 Frs T.T.C. Il note qu'une subvention cumulée de l'Agence Rhin Meuse et du Conseil Général de 741.000 Frs sera accordée. Il décide d'un emprunt de 325.000 Frs d'une part et d'un prêt relais de 220.000 Frs correspondant à la T.V.A. avec différé de remboursement de 2 ans d'autre part. Il charge la D.D.E. de constituer d'urgence l'appel d'offres utile afin que les travaux puissent se dérouler dès le 1er trimestre 1997. Le budget supplémentaire M49 spécifique "assainissement" tient compte, bien évidemment, de cette première tranche de travaux. Le Maire est chargé de solliciter divers organismes bancaires pour obtenir les meilleurs taux du marché.

Voir article spécifique par ailleurs.

6 Amiante

Le décret n° 96-97 du 07.02.96 contraint à de nouvelles obligations. Il indique "que toute personne privée ou publique propriétaire d'immeubles doit rechercher la présence de flocage ou de calorifugeages contenant de l'amiante dans ses locaux". Pour réaliser ces opérations, il convient de s'adresser à des organismes habilités.

Le Conseil charge le Maire de faire établir les devis utiles concernant ces recherches dans les bâtiments communaux avec priorité à ceux qui reçoivent du public.

7 Eglise

La Commission de sécurité de l'Arrondissement demande qu'un contrôle des installations électriques et de la chaufferie soit effectué par des organismes agréés tous les 3 ans.

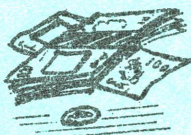
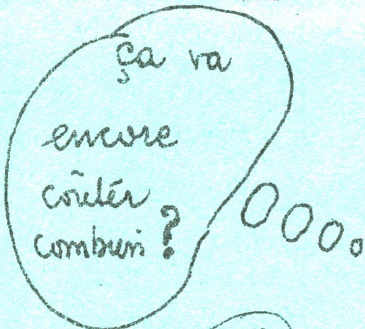
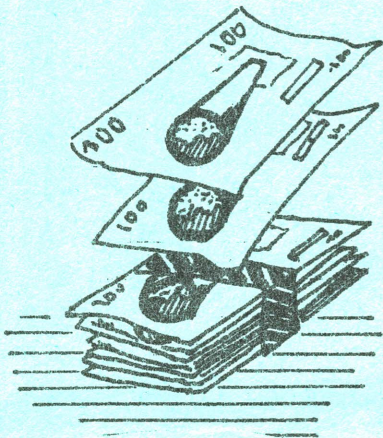
Le Conseil charge le Maire de faire établir les devis utiles à cet effet.

8 Loyers

En application des dispositions du décret 96-683 du 31 juillet 1996, une majoration de 4 % des loyers communaux sera appliquée à compter du 01.10.1996.

9 Compteur général d'eau

Plusieurs compteurs généraux équipent les conduites de distribution d'eau aux réservoirs, L'un d'eux, installé à la sortie du bassin d'eau traitée dans le local technique de la station de neutralisation mesure le volume d'eau prélevé dans le milieu naturel. Il est plombé par l'Agence de l'Eau et sert au calcul de la redevance de prélèvement que paie la commune à



Rhin Meuse. Ce compteur d'un coût de 4.800 Frs T.T.C; doit être changé tous les 5 ans ou étalonné tous les 3 ans par un organisme agréé. Le choix de la solution appartient au Conseil Municipal. Celui-ci décide de faire étalonner le mécanisme (coût 1.800 Frs environ) tous les 3 ans. Encore une dépense à faire figurer dans le budget "eau" ! Il charge le Maire de renseigner l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Sté BELLORINI de démonter le compteur, de l'envoyer à l'étalonnage, de le remonter et de raccorder la conduite en attendant sa remise en place.

10 Accident de la circulation

Le Conseil autorise le Maire à encaisser le chèque de 8.128,44 Frs versé par la Société d'assurance du camion qui a enfoncé la protection des piétons (rampe métallique) placée dans le virage de la rue de la Libération et de l'Eglise. Cette somme correspond au paiement de la facture payée par la Commune à l'entreprise qui a effectué la réparation.

11 Divers

Le Maire fait le point sur les dossiers ordures ménagères, remembrement, fonds européens 5b, contrat de complémentarité concernant le jet d'eau de la Croix et l'éclairage du clocher, etc... Il répond aux questions et lève la séance à 0h45.

11 NOVEMBRE

Les cérémonies du Souvenir se dérouleront le lundi 11 novembre à THIAVILLE selon le programme suivant :

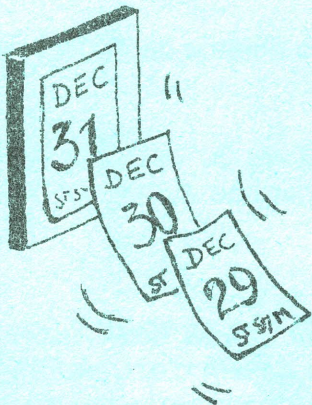
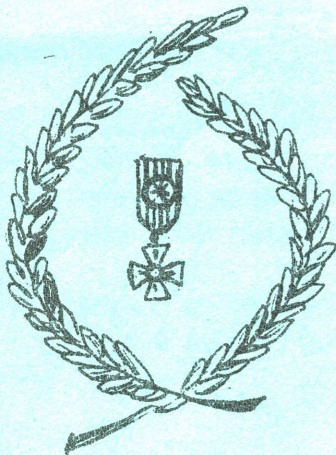
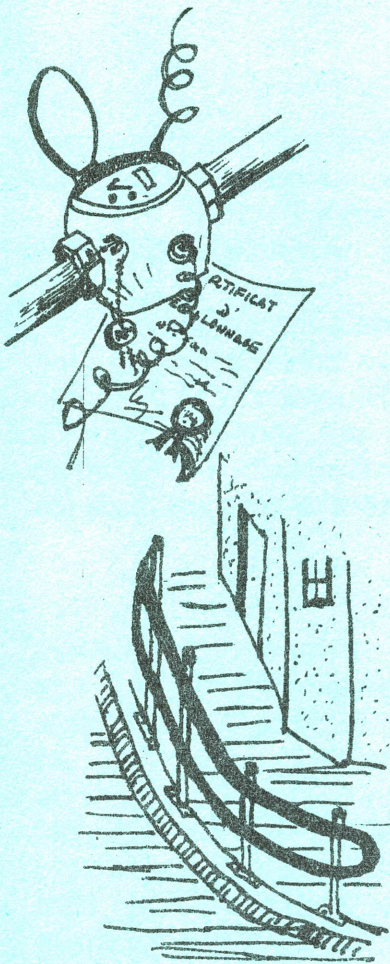
- | | |
|-------|---|
| 8h45 | Rassemblement devant la Mairie |
| 9h00 | Office religieux |
| 9h45 | Cérémonies au Monument et à la stèle P. Pierron |
| 10h30 | Vin d'honneur au Foyer Rural et inauguration de l'exposition "La vie des Français sous l'occupation 40/45". |

Tous les habitants sont invités à pavoiser et à participer à ces cérémonies et au vin d'honneur qui suivra.

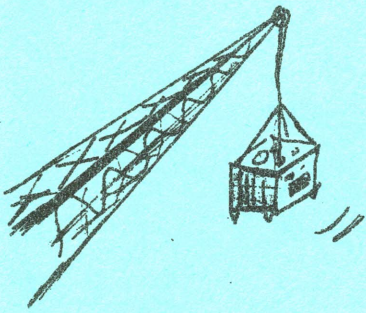
LISTE ELECTORALE

Les inscriptions sur la liste électorale doivent être effectuées avant le 31 décembre. Aucune inscription n'est faite d'office.

Se présenter en Mairie muni d'une pièce d'identité. Sont plus particulièrement concernés : les nouveaux habitants et les jeunes qui atteindront l'âge de 18 ans pour le 28 février 1997.



OBJETS ENCOMBRANTS



La collecte des objets encombrants couramment appelés "monstres" aura lieu le lundi 7 octobre. Pour ce ramassage, le camion sera équipé d'un palan.

Les objets sont à sortir la veille au soir.

CLIN D'OEIL



"Le mariage : c'est un marché qui n'a de libre que l'entrée".
Michel de MONTAIGNE (1533-1592)

"On peut encore trouver des femmes qui n'ont jamais eu de galants mais il est rare d'en trouver qui n'en aient jamais eu qu'un".
François de la ROCHEFOUCAULD (1613-1680)

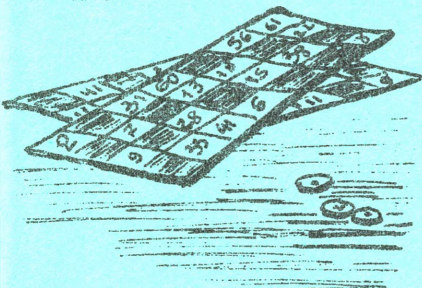
"On prend les boeufs par les cornes et les hommes par des paroles".
Antoine LOISEL (1536-1617)



"Depuis que je m'ai rencontré au carrefour avec Melle X..., j'ai attrapé un tormatiscq dans les cuisses intérieures, je peux vous dire que ça n'arrête pas..."

"Si je n'ai pas mentionné les dommages corporels de l'adversaire, c'est qu'il a reçu mon poing dans la gueule quand le constat était déjà signé".
(Courrier UAP 1991)

PROCHAINES MANIFESTATIONS



12 oct.	Bal d'automne de l'Asso. Familiale	Foyer Rural	Thiaville
11 nov.	Cérémonies du Souvenir	Foyer Rural	Thiaville
16 nov.	Loto du Foyer Rural	M.P.T.	Lachapelle
17 nov.	Choucroute à midi	Foyer Rural	Thiaville

LA VIE DU VILLAGE

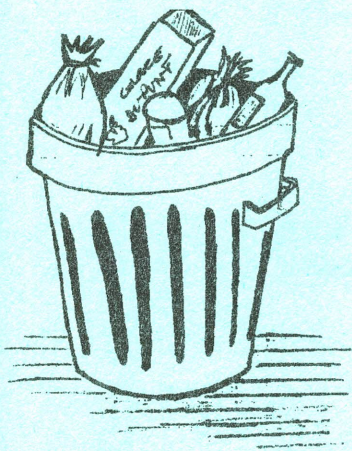


Décès :

Le 16 septembre 1996 est décédé à son domicile 13, rue du Général Paradis M. Jean Marie LEMAIRE à l'âge de 85 ans.

A toute sa famille, nous présentons nos sincères condoléances.

ORDURES MENAGERES



Les avis d'imposition du foncier bâti et non bâti sont parvenus récemment à nos domiciles et nous avons constaté avec philosophie (...rarement), avec amertume souvent, avec colère parfois que la taxe sur les ordures ménagères avait fait un bond prodigieux ! Cela mérite explications.

1 Comment fonctionne le service ?

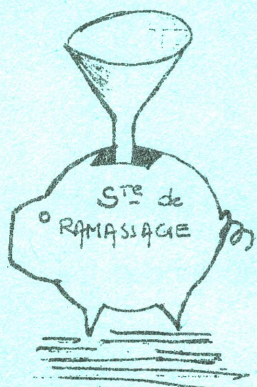
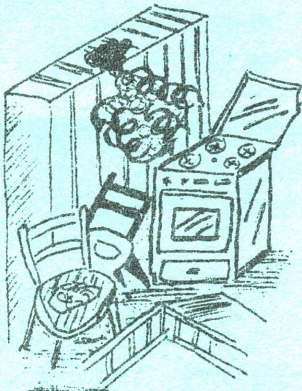
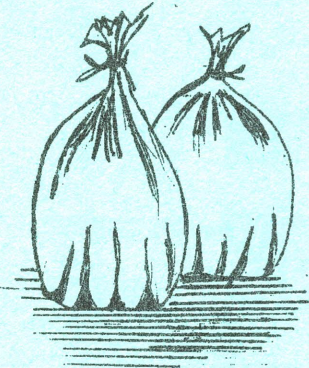
Thiaville appartient avec 53 autres communes à un Syndicat de traitement des Ordures Ménagères (S.I.C.T.O.M.) dont le siège est à Cirey et qui regroupe la plupart des communes des cantons de Baccarat, Badonviller, Blâmont et Cirey. La commune est représentée au sein du Syndicat par des délégués (MM René HIRTZ et Dominique THIRIET) qui défendent ses intérêts et gèrent le Syndicat avec les délégués des autres communes. M. HIRTZ est Vice Président du Syndicat.

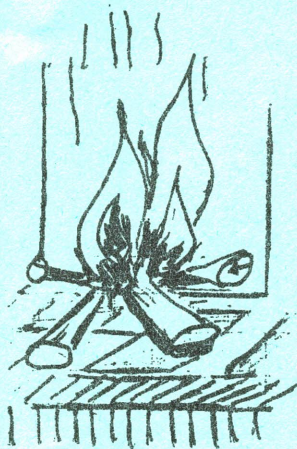
Celui-ci organise les appels d'offres utiles en application des dispositions du Code des Marchés Publics afin de trouver les sociétés spécialisées dans la collecte et le traitement des ordures. Le Syndicat recherche le prix le plus bas possible. Il est évident qu'une petite commune comme la nôtre qui voudrait traiter seule avec les Entreprises spécialisées paierait encore plus cher... à condition encore d'en trouver une qui soit intéressée ! Il faut préciser aussi qu'aucune commune ne dispose de site agréé pour le traitement des ordures, les sites existants dans le secteur appartenant à des sociétés privées. Cette situation empêche les communes d'organiser elles-mêmes le traitement sauf à conduire les déchets à l'usine d'incinération de Ludres ce qui aurait pour conséquence une nouvelle et très forte augmentation due au mode de traitement d'une part, à l'allongement des distances du transport d'autre part. C'est peut-être ce qui nous attend dans quelques années... lorsque le site de MENARMONT exploité par ESPAC 54 sera fermé. Mais n'anticipons pas !

Le Syndicat fixe la somme à payer par habitant en fonction du service rendu (fréquence des collectes, des monstres, etc...). Il facture ensuite à chaque commune le prix à payer en fonction du nombre d'habitants. Il surveille, contrôle le service et rémunère la Société chargée de la collecte.

La commune quant à elle verse au Syndicat la somme totale demandée, en 6 versements (un chaque 2 mois). Elle fait donc une avance de trésorerie en faveur des habitants puisque ceux-ci ne régleront leur facture qu'en octobre.

La somme versée par la commune est récupérée auprès des habitants par les services fiscaux qui la reversent au budget communal. La commune ne fait donc aucun bénéfice dans cette opération. Le calcul des taxes à payer par chaque foyer fiscal est effectué par le service des Impôts selon les dispositions légales, c'est-à-dire en fonction de la valeur locative des immeubles. Ce système pénalise les personnes seules et les couples vivant dans une grande maison mais avantage les familles avec enfants domiciliés dans des immeubles petits et anciens. Le législateur par ce biais a tenté d'établir une certaine dose d'équité et de solidarité... chacun en pensera ce qu'il voudra...





Pour être complet, il faut ajouter que le volume des ordures et objets hétérogènes a considérablement augmenté. La société de consommation que nous vivons n'y est pas étrangère (verre non consigné, emballages plastiques, bouteilles, papiers et cartons, journaux, revues, publicités, etc...) pas plus que le remplacement de nos vieilles cuisinières où l'on brûlait tout par d'autres modes de cuisson ou de chauffage. La suppression des décharges dites sauvages (le dépotoir) a entraîné par ailleurs la remise à la Société de ramassage la quasi totalité de nos déchets puisqu'il n'existe plus d'exutoire local. Etc...

2 Situation de l'année 1995

Les prix appliqués résultaient d'un contrat antérieur passé avec ESPAC 54 à la suite d'une adjudication publique.

Ce contrat se terminait le 31.12.1995.

Thiaville a payé au Syndicat 108.476 Frs (soit 188 Frs par habitant x 577 habitants) et non pas 117.708 Frs comme indiqué par erreur sur l'Entre Nous de février.

3 Situation de l'année 1996

Le contrat avec ESPAC étant échu, le Syndicat a organisé un appel d'offres national dans le strict respect des textes prévus par le Code des Marchés Publics et l'ouverture des plis s'est faite par la Commission ad hoc dans la transparence la plus totale. La Sté ESPAC 54, malgré une très forte majoration de ses tarifs, était encore la moins chère ! Elle a donc été déclarée adjudicataire du marché. C'est la loi. ESPAC justifie la majoration de ses prestations par une augmentation des coûts du traitement (normes plus strictes,...) par une augmentation des redevances à verser à l'A.D.E.M.E., par l'augmentation du taux de T.V.A. (20,60 % au lieu de 18,60 %).

Le Syndicat a donc été contraint d'ajuster ses tarifs en conséquence. Pour Thiaville la redevance totale pour 1996 s'élève à 133.287 Frs soit 24.811 Frs de plus qu'en 95, représentant une majoration de 22,87 % (et non 13 % comme annoncé).

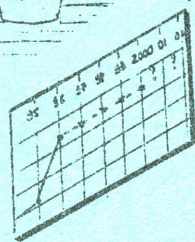
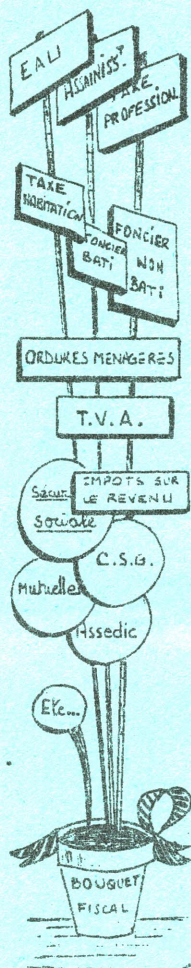
C'est donc la somme de 133.287 Frs qui est ventilée auprès des habitants par le biais des feuilles d'impôts que vous venez de recevoir. D'où la très forte augmentation que vous constatez.

4 1997 et après

Le Syndicat, après négociation avec ESPAC 54, a obtenu de cette Société qu'aucune nouvelle majoration ne soit appliquée jusque l'an 2000. Seul serait répercuté le taux d'inflation, chaque année.

5 Conclusion

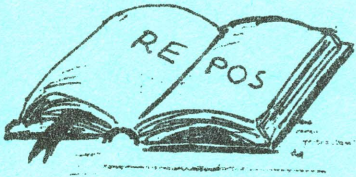
Les élus de Thiaville comme ceux des autres communes ne peuvent rien sinon protester, protester encore. Ils ne manquent pas de le faire et depuis longtemps déjà dans toutes les instances. Les rendre responsables de cette situation n'est pas correct et traduit de la part de ces habitants acerbes une méconnaissance totale du problème. Conseillers Municipaux, Adjoints et Maires sont des contribuables eux aussi, comme vous. Comme vous, ils paient impôts et ordures ménagères (eau, assainissement, impôts, etc...). Comme vous, ils pestent, renâclent et s'insurgent devant ces majorations dont les justifications (hormis celles du profit pur et dur des Sociétés) n'emportent pas leurs convictions. A ce jour, hélas, personne n'a encore trouvé la



solution légale qui permettrait de retrouver un niveau de prix plus raisonnable ... et nous le regrettons vivement, nous aussi.

VACANCES SCOLAIRES

Pour la zone A, à laquelle nous appartenons :



- Toussaint : Vendredi 25/10 après la classe au Mardi 05/11 au matin
- Noël : Vendredi 20/12 " " au Lundi 06/01 au matin
- Hiver : Mardi 18/02 " " au Jeudi 06/03 au matin
- Printemps: Samedi 12/04 " " au Lundi 28/04 au matin
- Été : Samedi 28/06 " "

LOCATION DES SALLES

Des dispositions particulières sont prises en faveur des Associations, les présentes modalités concernent donc les habitants de Thiaville et Lachapelle d'une part, des autres communes d'autre part.

A noter...

Les locations ne sont concertées qu'après publication du planning annuel des manifestations organisées par les Associations qui ont besoin des salles à cet effet. Les locations sont faites dans un délai de 4 mois à compter de la date de la demande. Les locaux doivent être rangés et nettoyés après utilisation. Les demandes de location devront être faites par écrit avec dépôt d'une caution de 1000 Frs. Les locations sollicitées dans un but lucratif ne sont pas acceptées.

	Durée	Caution	Sans chauffage	Avec chauffage
1 Foyer Rural				
<u>* habitants de Thiaville et Lachapelle</u>				
pour collation après obsèques	½ j.	néant	néant	néant
autres cas	½ j.	1000	350	450
	1 j.	1000	600	800
	2 j.	1000	1100	1400

	Durée	Caution	Sans chauffage	Avec Chauffage
* <u>habitants d'autres communes</u>	½ j.	1000	600	700
	1 j.	1000	1000	1200
	2 j.	1000	1700	2000
2 ANNEXE DU FOYER RURAL				
* <u>habitants de Thiaville et Lachapelle</u>	½ j.	1000	250	Tarif unique
	1 j.	1000	350	
	2 j.	1000	600	
* <u>habitants d'autres communes</u>	½ j.	1000	400	Tarif unique
	1 j.	1000	800	

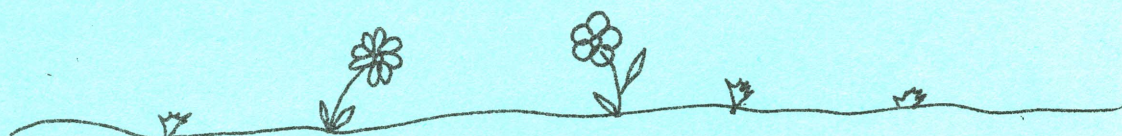
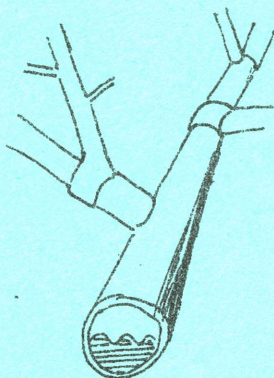
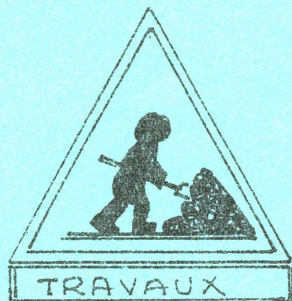
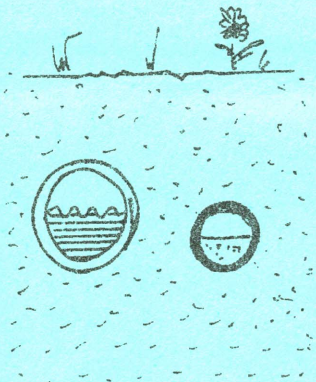
ASSAINISSEMENT

Après nouvelle concertation avec le Conseil Général, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, la Direction Départementale de l'Équipement, maître d'œuvre, le planning de principe ci-après a été élaboré avec la Municipalité pour les travaux d'assainissement.

* 1996 / 1er trimestre 1997 : création d'un égout de l'église à l'angle de la Mairie reprenant l'eau de la fontaine de l'église. Cet égout sera connecté rue de la Libération avec l'égout actuel face à la Mairie. Un nouvel égout reprenant les branchements et acheminant donc les eaux usées sera créé de la Mairie au bas de la rue de la Libération. Un déversoir d'orage sera posé et les fosses septiques existantes seront mises hors service. Le recensement de celles-ci est en cours pour les habitants de la rue de l'Eglise et de la Libération.

* 1997 : création d'un égout de la rue de la Libération au pont, construction de la station d'épuration.

* 1998 : création d'un nouvel égout depuis le bout de la rue des Vosges (coté Raon) jusqu'à la Mairie. Cet égout sera connecté au nouvel égout créé en 96/97 rue de la Libération.

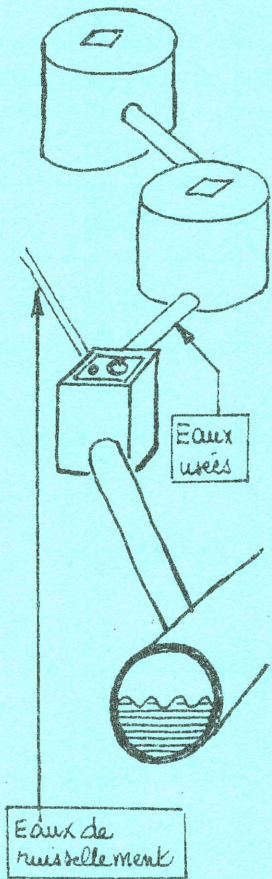


* 1999 : reprise de branchements, déconnexion de fosses, création d'un égout neuf rue de la Gare venant rejoindre le nouvel égout de la rue de la Libération.

* 2000 : création d'un égout au Pré de la Scie. Il sera raccordé avec un déversoir d'orage à l'égout venant de Fagnoux d'un bout, à la canalisation conduisant à la station d'épuration au bas de la rue de la Libération, à l'autre bout.

Il est précisé que les systèmes d'assainissement individuels actuellement en place seront conservés dans les secteurs ci-après : chemin de Grandrupt, extrémité de la rue des Vosges, Bellevue, rue de la Maison Ronde (et secteur contigu de la rue du Moulin), Petit Paris, Haut de Fagnoux, Hayottes et Passage des Vaches. D'ici à 2005, voire 2002, les maisons existantes n'ayant aucun système d'épuration devront en être équipées et bien évidemment les immeubles neufs devront en être dotés dès leur construction. Dans ces divers endroits il n'est pas prévu de faire des travaux. Cependant, le cas de Bellevue sera réexaminé lorsque la viabilité du Parc d'Activités Raon Thiaville sera envisagée ... mais on a le temps d'en reparler !

Toutes les autres rues non citées ci-dessus seront connectées au réseau neuf par le biais des égouts actuels. Toutes les fosses devront être mises hors service afin d'acheminer vers la station des effluents non traités. Les propriétaires seront contactés individuellement le moment venu et les modalités pratiques d'exécution des travaux seront arrêtées en concertation, au cas par cas. Là encore, nous avons le temps d'en reparler !



DICTONS DU MOIS

E lè Saint-Rèmi
Tout perdreau o perdrix

A la Saint Rémi
Tout perdreau est perdrix

Qui sème à la Saint François
Ari don blé de poids

Qui sème à la Saint François
Aura du blé de poids

E lè Saint Denis
Lo robouore s'èrjoille

A la Saint Denis
Le paysan se réjouit

A la Sain Leu
L'hèvé o à l'eu

A la Saint Luc
L'hiver à la porte

E lè Saint Vallier
Lè chèrrûe sous l'pwèrèille

A la Saint Vallier
La charrue sous le foier

EGLISE

Nous vous informons qu'une quête pour le fleurissement de l'église sera faite lors de la messe du 1er novembre. Par avance, merci pour vos dons.

Mme HIRTZ



BRIOCHES DE L'AMITIE



Organisée par l'Association de parents et amis des adultes et enfants inadaptés mentaux, l'opération "Brioche 96" aura lieu le samedi 19 octobre 1996.

Malgré les très nombreuses sollicitations dont nous sommes tous l'objet, malgré les difficultés du moment, réservons le meilleur accueil aux bénévoles qui vous présenteront ces brioches et soyons généreux, nous qui avons la fortune d'avoir des enfants en parfaite santé.

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

FAMILLES RURALES SERVICES :

Une antenne de cette association est en place depuis peu à AZERAILLES pour desservir notre secteur.

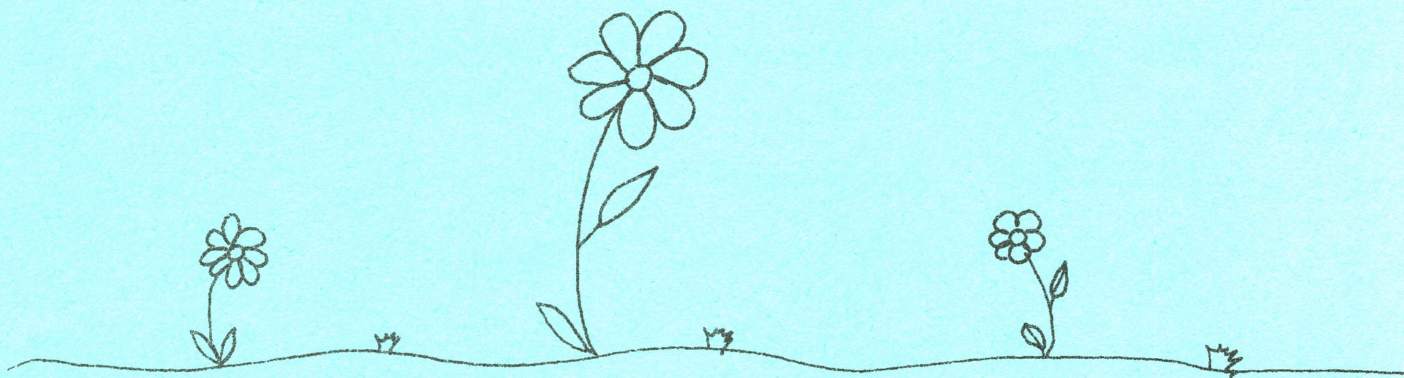
Cette antenne de Familles Rurales Services propose de décentraliser ses permanences pour élargir l'information et être au plus près des demandeurs d'emploi et de services.

A cet effet, une feuille d'information est jointe au bulletin d'ENTRE NOUS et la municipalité ouvre ses portes à une permanence pour une période qu'il sera souhaitable de prolonger si cette expérience donne satisfaction à tous.

N'hésitez pas à vous déplacer pour obtenir les renseignements utiles :

- le mardi 15 octobre 1996 de 10h00 à 12h00
- le mardi 29 octobre 1996 de 10h00 à 12h00

à cette permanence qui sera assurée pour votre service dans les locaux de la Mairie de THIAVILLE SUR MEURTHE.



Directeur : Michel JACQUEL

Dépôt légal : 328/80 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE

CANAL MYRTILLE

Dernière minute :

La nouvelle grille de programmation paraîtra prochainement dans l'Entre Nous.

Vous êtes amateurs de chansons françaises à texte, de classique, de poésie, de jazz, ou de rock ?

ECOUTEZ CANAL MYRTILLE 97.6 F.M.

LA RADIO DE TOUTE LA FAMILLE

Toutes les émissions ci-dessous seront présentées par EMY et JEAN CLAUDE.

N'hésitez pas à en parler autour de vous, parents, amis...

LUNDI	20H30 à 22H00	Chansons françaises à texte
MARDI	20H30 à 22H00	Classiques et poèmes (dits par des enfants)
MERCREDI	20H30 à 22H00	Jazz
JEUDI	21H00 à 22H00	Rock

Merci de votre fidélité.

Commission programme.

Aujourd'hui : LE CONSEIL GENERAL DE THIAVILLE

Composé de 10 membres, le Conseil Général administre la Commune. La Communauté disparaît à Fagnoux qui est partagé entre les deux Communes : Thiaville et Lachapelle.

1er Conseil Général :

Elu le 7 février 1790 par les "citoyens actifs"

Maire : Toussaint BALLAND

Officiers : Dominique MATHIEU

Dominique BEJOT

Procureur : Jean BOURY

Notables : François COLIN

Jean Claude PARADIS

Antoine CURIN

Joseph PIERSON

Joseph PITON

Sébastien LAURENT

Secrétaire : Joseph PIERRAT

(ADMM C 561)

2è Conseil Général :

Elu le ? novembre 1790 (pas de procès verbal aux A.D.)

Maire : Toussaint BALLAND

Officiers : Dominique BEJOT

Joseph PIERSON

Procureur : Jean BOURY

Notables : ?

Secrétaires : Joseph PIERRAT

Conseil Général de 1791

Elu le 20 novembre 1791

Maire : Toussaint BALLAND

Officiers : Joseph PIERSON

Joseph PITON

Procureur : Bernard VIOL

Notables : Nicolas PARADIS

Sébastien LEGER

Sébastien MARTIN

Dominique MATHIEU

Joseph CHAPELLE

Secrétaire : Joseph PIERRAT

Conseil Général de 1792

Pas de procès-verbal d'élection

Maire : Pierre LITAIZE

Officiers : Jean Nicolas PHILIPPE

Joseph COLIN

Notables : Jean Claude PARADIS

Dominique BEJOT

François COLIN

Toussaint BALLAND

Sébastien MARTIN

Nicolas PARADIS

Secrétaire : Christophe BOURGUIGNON

Agent National : il n'y a plus de procureur mais un Agent National

Mansuy CUNY

De 1795 à 1800

"Constitution de l'an III

Titre VII

179 - Il y a dans chaque commune dont la population est inférieure à cinq mille habitants un agent municipal et un adjoint.

180 - La réunion des agents municipaux de chaque commune forme la municipalité du canton.

181 - Il y a de plus un président de l'administration municipale choisi dans le canton.

Titre III

28 - Il se tient dans les Communes au dessous de cinq mille habitants des assemblées communales qui élisent les agents de chaque commune et leurs adjoints.

Les agents municipaux

Les réunions ont lieu au chef lieu de canton où les agents municipaux doivent se déplacer souvent. Leurs fonctions sont gratuites et leurs responsabilités importantes : il faut assurer la perception impôts, la levée des taxes en nature et des réquisitions, le ravitaillement de la population. L'agent municipal tient les comptes de la Commune. Il tient l'Etat-civil de la Commune.

La première élection

"L'assemblée de Thiaville a été composée de vingt quatre votants, Isidor FERRY cultivateur a réuni seize voix pour agent municipal de la dite Commune, Jean Claude Paradis aussi cultivateur sur ce même nombre en a réuni dix neuf pour adjoint ce qui leur a donné a chacun la pluralité absolue".

(ADMM L 1236-1)

L'agent municipal est officier de l'Etat civil, toutefois les mariages seront célébrés en l'an 7 et 8 à Baccarat, la loi du 13 fructidor an 6 supprimant les registres des mariages des communes mais ce système sera abandonné.

"Toussaint BALLAND agent de la Commune de Thiaville département de la Meurthe nommé par l'Administration municipale du Canton de Baccarat pour recevoir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens".

"Nicolas François Demange agent de la Commune de Thiaville département de la Meurthe nommé par l'Administration municipale du Canton de Baccarat pour recevoir les actes..."

"Bernard VIOL agent de la Commune de Thiaville nommé par la Commune du dit lieu le dix germinal pour recevoir les actes..."

Mansuy CUNY agent de la Commune de Thiaville département de la Meurthe Canton de Baccarat nommé par la Commune dudit lieu le dix germinal an sept en qualité de délégué par la loi aux fonctions d'officier publique pour recevoir les actes..."

L'agent municipal gère les finances de la Commune :

"Tournée de M. Leseing, secrétaire ambulant de juin 1807"

"Bernard VIOL était agent en l'an 6. Il m'a assuré que ses comptes étaient tous prêts mais que le Conseil n'avait jamais voulu les auditionner que le rendant compte n'ai porté en recette les centimes additionnels du temps de l'administration. J'ai cru pouvoir assurer à M. le Maire qu'à cette époque il n'y avait point eut de centime additionnel".

Pour les **TRAVAUX** à réaliser dans votre entreprise, votre commune ou votre domicile :

entretien, aménagement, nettoyage, bricolage, jardinage ...

Familles Rurales Services vous fait profiter de son expérience pour favoriser l'insertion des personnes dépourvues d'emploi.

N'hésitez plus à contacter notre permanence

Familles Rurales Services - Place du Gal Hellé
54122 AZERAILLES - Tél. et Fax. 83-75-43-92

Permanences : lundi après-midi, de 14h à 16h,
mardi, jeudi et vendredi toute la journée, de 10h à 12h et de 14h à 16h

Familles Rurales Services
Rue du Gal Hellé
54122 AZERAILLES

Antenne Locale

F R S



FAMILLES RURALES SERVICES

Familles Rurales Services
Rue du Gal Hellé
54122 AZERAILLES

Permanence lundi après-midi de 14h à 16h,
mardi jeudi vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h -
☎ 83.75.43.92

Association loi 1901, sans but lucratif Agréée Association Intermédiaire
par la Préfecture de Meurthe et Moselle - agréée Emplois Familiaux
F.R.S. - 40, rue Ste Catherine - BP 387 - 54007 NANCY - ☎ 83.30.48.29

FONCTIONNEMENT

Vous pouvez faire appel à l'antenne locale **Familles Rurales Services** à tout moment si vous voulez employer du personnel pour des tâches concernant les services, les dépannages, les aides ponctuelles, que vous soyez un particulier, une commune, une association ou une petite entreprise (artisan, commerçant, agriculteur, etc...).

Dans le cadre des emplois familiaux, **Familles Rurales Services** délivre une facture qui pourra vous faire bénéficier d'une déduction fiscale dans la limite de 50 % du montant des prestations.

En tant qu'employeur **Familles Rurales Services** met à votre disposition le salarié dont vous avez besoin, et se charge de toutes formalités administratives (contrat de travail, bulletin de paie, rémunération, cotisations sociales, assurances, etc...). Vous conservez cependant une autorité complète sur le salarié.

Le coût horaire facturé par **F.R.S.** aux utilisateurs est de :

62,80 Frs pour les particuliers

66 Frs pour les entreprises

Ce tarif peut être soumis à réévaluation lors de chaque augmentation du SMIC.

Communes, Entreprises, Particuliers, Associations, Artisans, Commerçants, Agriculteurs

VOUS VOULEZ NOUS AIDER à LUTTER CONTRE LE
CHOMAGE ?

ceci vous intéresse...

... contactez nous au 83.75.43.92

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

NOM..... Prénom..... Tél

Adresse :

Souhaite plus d'informations sur le service
Proposerais du travail à exécuter
Explications sur les Emplois Familiaux
Recherche du travail, un emploi